

Décision

Générale

colonial

Décision n° 490 du 2 mai 1961 :

n° 490

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois (délais de route compris) à passer en France, villa Mont Laurès, 2, avenue Cap de Croix, Nice (A.-M.) est accordé à M. Morin (Daniel), administrateur en chef de 2^e échelon des Affaires d'Outre-Mer (indice 565, groupe I), chef des Affaires économiques et du Plan et chef du service des Contributions. M. Morin qui voyagera accompagné de son épouse quittera Djibouti par première occasion aérienne à compter du 15 mai 1961. Une réquisition aller et retour Djibouti – Nice – Djibouti sera délivrée pour M. et Mme Morin. La dépense est imputable sur le budget de l'Etat.